

La communauté de communes Haut Jura Saint Claude tiendra son prochain conseil communautaire **le 16 septembre 2015 à 19 heures à la salle des fêtes de Viry.**

Nous procéderons lors de cette séance à l'installation des nouveaux conseillers communautaires de notre collectivité suite à la recomposition réglementaire demandée par la loi du 5 Février 2015.

Notre collectivité comme toute autre, se tient à des règles de droit dans ce domaine et rappelle que ce n'est pas sous la pression de la majorité sanclaudienne que le conseil sera recomposé mais que cette composition relève d'un aspect réglementaire auquel nous nous conformons.

Afin d'arrêter définitivement la polémique, dans un souci d'ouverture et afin d'engager un dialogue franc et direct, Raphael Perrin a été le porte-parole du bureau et de l'assemblée des maires et a fait une proposition à la majorité sanclaudienne d'ouvrir deux vice- présidences en plus de celle détenue par M. Millet.

A sa demande, il a rencontré M. Millet et Mme Robert, 1ere adjointe, en mairie de Saint-Claude, vendredi 4 septembre.

Après plus d'une année de mandat et avec le plus grand pragmatisme, il paraissait nécessaire de renforcer notre action dans différents domaines. Ainsi, il a été discuté les délégations suivantes :

1. Finances et mutualisation. L'objectif est de rationaliser les charges des uns et des autres pour répondre aux attentes de maîtrise des dépenses publiques. L'idée de mutualisation n'a pas été possible jusqu'alors compte tenu des relations entretenues avec la ville de Saint Claude. Un travail de fond est nécessaire.

2. Revitalisation des commerces et services tant en milieu rural que sur la ville centre. Il est rappelé qu'une troisième opération de revitalisation des commerces a été acceptée par l'Etat et le conseil départemental du Jura sur la ville de Saint-Claude. Il nous faut accompagner Saint-Claude dans sa redynamisation commerciale. Les acteurs ont à notre sens besoin de disposer à leurs côtés de collectivités soudées et structurées. A l'heure actuelle, la commune a refusé de donner suite à cette opération.

3. Programmation événementielle et culturelle. Les budgets consacrés à ce domaine sont importants et sont partagés entre la ville, la Communauté de Communes et d'autres institutions. L'objectif est la aussi de proposer une offre plus intéressante pour les divers publics qui sera sans doute plus cohérente dans l'usage des deniers publics.

Lors de la rencontre, M. Millet a demandé de différer la recomposition de l'exécutif dans le but de réfléchir à la proposition faite. Le président Raphael Perrin a accepté bien volontiers, et ce d'autant plus que les élus présents semblaient être dans un état d'esprit constructif.

Mardi 8 septembre, un courrier de M. le maire de Saint-Claude demandait à ce que figure à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire la remise en cause de l'exécutif de la communauté de communes.

Raphaël Perrin a donc convié en urgence l'ensemble des maires disponibles afin de recueillir leurs sentiments sur le sujet, avant envoi de l'ordre du jour du conseil communautaire.

Cette réunion a lieu **le 9 septembre à 18 heures 30 au pôle Tomachon à Saint-Claude.**

Raphaël Perrin, au vu de l'année écoulée, tient à préciser que la charge de travail est importante. « Notre collectivité, soumise comme d'autres aux restrictions budgétaires imposées et compte tenu

du contexte économique, n'a plus le temps de se perdre dans des guerres intestines et doit consacrer toute son énergie pour et dans l'intérêt du territoire.

Je continuerai pour ma part à le faire, en assumant les choix de notre collectivité et en espérant que ceux ci créeront des conditions nécessaires et suffisantes à la redynamisation de l'action publique engagée au service du territoire ».

Rappels chronologiques à toutes fins utiles

2013

La composition du conseil communautaire de Haut Jura Saint Claude a été fixée, suite à un accord local proposé en séance de conseil communautaire le 20 mars 2013 et soumis à l'approbation de l'ensemble des communes de Haut Jura Saint Claude : 62 délégués représentaient les 28 communes, dont 12 la ville de Saint-Claude.

Pour la commune de Saint-Claude, cette composition a été validée en séance du 11 avril 2013, à l'unanimité des membres présents, parmi lesquels Jean Louis Millet, Françoise Robert et bien d'autres conseillers de la majorité actuelle.

Cet accord a par ailleurs fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 25 octobre 2013.

2014

Le 14 avril, Raphaël Perrin est élu à la présidence de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude. M. le maire de Saint Claude a été élu vice-président et en l'absence de démission de sa part, il reste membre du bureau communautaire.

Depuis cette séance d'installation, les neuf délégués de la majorité sanclaudienne n'ont plus siégé en conseil communautaire.

2015

La loi du 5 Février 2015 impose aux communautés de communes de respecter des critères de population pour une représentation proportionnelle de ses communes membres.

Suite à une élection partielle sur la commune de Ravilloles au mois d'avril, la communauté de communes doit modifier la répartition de ses délégués : leur nombre passe à 55. La ville de Saint-Claude compte désormais 22 délégués, douze communes perdent des représentants.

Un remerciement aux délégués qui ne siégeront plus

Certaines communes perdent des représentants au sein de cette assemblée.

Le bureau profite de ce communiqué pour remercier l'ensemble des élus qui se sont investis pour le territoire et qui ont œuvré pour son développement bien au-delà de leurs frontières communales. Qu'ils en soient vivement remerciés et qu'ils restent les bienvenus dans nos commissions de travail afin que nous puissions continuer le travail engagé.

Au cours de l'année écoulée au sein de cette instance, après examen de nos ressources humaines et financières, la mise en adéquation de nos compétences et des besoins du territoire, le bureau a engagé une profonde refonte des modes de fonctionnement et des pratiques et ce dans un souci d'efficacité et d'efficience au service des entreprises et des habitants. La collectivité se restructure progressivement afin de répondre à nos grands enjeux de demain.

Dans le même état d'esprit, nous avons œuvré dans les mois qui viennent de s'écouler pour tisser des liens, proposer des cofinancement d'opération, proposer des mutualisations de services, approuver des projets portés par de la commune de Saint Claude et autres actions. Il nous paraissait incontournable que nos homologues sanclaudiens s'investissent à nos côtés au sein de leur communauté pour l'ensemble du territoire.